



Ministère des droits des femmes

Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

29 juin 2012

Action institutionnelle

Communication en Conseil des ministres : « Une exigence d'exemplarité »

Après la composition du premier gouvernement paritaire de notre pays, il est temps que l'égalité femme-homme devienne une évidence. Pour cela, la sphère publique devra être exemplaire. Les engagements pris par le Président de la République le 22 avril dessinent un nouveau champ de conquêtes pour les droits des femmes. 26 ans après la disparition du dernier ministère en charge de ces questions, un ministère de plein exercice a été créé qui portera un programme d'action résolu.



Dans ce cadre, la ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, et la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, ont présenté lors du **Conseil de ministres** du 27 juin 2012 une communication relative aux mesures envisagées pour mettre l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action publique intitulée « Une exigence d'exemplarité : l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action publique ».

Dès juillet, le Gouvernement discutera avec les partenaires sociaux, dans le cadre de la grande **conférence sociale**, des conditions permettant l'égalité réelle et effective au sein de l'entreprise.

Pour concrétiser rapidement les engagements pris en matière d'égalité, le Gouvernement renforcera l'animation interministérielle : le **Comité interministériel des droits des femmes**, qui ne s'était plus tenu depuis plus de 12 ans, sera réuni en octobre 2012, sous la présidence du Premier ministre.

Pour le préparer, la ministre des Droits des femmes sollicitera dès le mois de juillet les autres membres du Gouvernement, dans le cadre de « **conférences de l'égalité** », pour établir un **plan d'action** déclinant l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques publiques : éducation, emploi, communication, lutte contre les violences, parentalité, etc.

Une **étude d'impact** de toutes les mesures (lois et décrets) intéressant les droits des femmes sera systématiquement réalisée comme c'est aujourd'hui le cas en Suède ou en Finlande.

Les ministres s'investiront personnellement dans cette transformation : ils nommeront auprès d'eux un **haut-fonctionnaire à l'égalité des droits** pour proposer et suivre les mesures à mettre en œuvre dans leur ministère.



La logique de la parité sera étendue à l'ensemble de la sphère publique. De **nouveaux principes de nomination** seront arrêtés pour une représentation équilibrée dans les grandes instances de la République, en particulier les autorités administratives indépendantes (Conseil supérieur de l'audiovisuel par exemple) et les principaux organismes consultatifs de l'Etat.

Dès cette année, le Gouvernement veillera à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les nominations aux emplois supérieurs et dirigeants de l'Etat. **Un premier bilan sera établi fin 2012.**

L'ensemble de cette politique d'égalité sera conduite dans la **transparence** et la **concertation**. Associations, acteurs de la société civile et citoyens seront associés à la préparation de la **Journée internationale des droits des femmes** qui constituera chaque année un point d'étape de la mise en œuvre des engagements du Gouvernement dans ce domaine. L'**Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes**, renouvelé dans ses missions et son organisation, contribuera à ce suivi.

[Retrouver le dossier de presse de la communication en Conseil des ministres](#)



Le site du ministère des Droits des femmes est en ligne

Un site Internet dédié à la politique et à l'action du ministère des Droits des femmes vient de voir le jour. On y retrouve l'ensemble des rubriques et des dossiers de nos anciennes pages. Il sera enrichi au fur et à mesure des actualités de la ministre et du ministère et de nombreuses autres nouveautés.

<http://www.femmes.gouv.fr>

Jean-Pascal CHARVET : « ringardiser les stéréotypes ».

Le Directeur de l'**Office national d'information sur les enseignements et les professions** (ONISEP) a répondu aux questions de **femmes.gouv.fr** et donne son point de vue sur les priorités du nouveau ministère des Droits des femmes. Dans cet entretien, Jean-Pascal CHARVET, explique notamment que *« le Ministère du droit des femmes, au delà de son activité administrative et juridique, est (...) un catalyseur sensible et intellectuel de savoirs, d'expériences et d'actions. Il aura au travers de ses activités, comme, par exemple le lancement du site, un impact fort sur les pratiques innovantes de l'éducation, il inspirera de nouvelles approches, d'autres modalités d'échange. Ce nouveau ministère peut représenter un espace de travail et de réflexion particulier et à part entière, et en même temps être un lieu d'apprentissage et de découverte participative de l'égalité, pour tous les publics, et en particulier celui des élèves, des étudiants des enseignants et des parents ».*



[Lire l'entretien avec Jean-Pascal CHARVET sur notre site](#)

La parité n'est pas un luxe

Selon un communiqué de presse du lundi 18 juin de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes et porte-parole du Gouvernement, à l'Assemblée nationale « la parité n'est pas un luxe ». L'élection de l'Assemblée nationale le 17 juin au soir a montré une nette progression des femmes parmi les députés. De 18,5% dans l'ancienne Assemblée (108 élues), elles représenteront dans la prochaine près de 27% des élus (155). Ce progrès, dû aux efforts faits par la gauche, ne doit pas masquer la réalité. L'égalité n'est pas encore devenue un automatisme de la vie politique française.

[Retrouver le communiqué sur notre site](#)

Egalité entre les femmes et les hommes : signature du plan stratégique Ile-de-France

Najat Vallaud-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, a signé le 26 juin le plan régional stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes avec le Préfet de Région Ile-de-France, préfet de Paris, Daniel CANEPA et en présence de Jean-Paul HUCHON, président du Conseil Régional d'Ile-de-France. 37 signataires, acteurs publics et privés, se sont engagés à mettre en œuvre 81 actions concrètes en 2012 pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région. Ce plan régional ambitieux est porté par la



Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Il comprend deux axes principaux. Le premier est l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique et sociale avec la promotion de la mixité dans l'emploi par des dispositifs efficaces, comme le Contrat pour la mixité des emplois et l'appui à la création d'entreprises par les femmes. Second axe : la promotion des droits des femmes, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes : formations systématique des professionnels (policiers, travailleurs sociaux, médecins, magistrats) à l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violence d'une part mais aussi des auteurs de ces violences d'autre part. Un comité de suivi, placé sous l'autorité du Préfet de Région regroupant l'ensemble des signataires est chargé de suivre l'application effective de ces engagements. (Photo : la ministre des Droits des femmes et l'équipe des droits des femmes et de l'égalité en Ile-de-France).

[Retrouver l'information et les documents sur le site de la préfecture d'Ile-de-France](#)

Conférence de RIO + 20 : Placer les femmes au cœur du développement durable

A l'occasion de la Conférence des **Nations-Unies** sur le développement durable qui se tient actuellement à Rio de Janeiro au Brésil, la Ministre des droits des femmes, Porte-parole du Gouvernement, Najat VALLAUD-BELKACEM, a souhaité rappeler, dans un communiqué diffusé le 21 juin, l'importance de l'égalité femmes-hommes et du pilier social du développement durable comme condition d'un développement inclusif et équitable.

[Retrouver le communiqué sur notre site](#)

Assassinat de Ghazala Javed

A la veille du 30^e anniversaire de la Fête de la Musique en France, la ministre des Droits des Femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM, a exprimé sa plus vive émotion et rendu hommage à la mémoire de la jeune musicienne pakistanaise Ghazala JAVED, assassinée, ainsi que de son père, le 19 juin. La ministre a tenu ainsi à témoigner de son engagement, et de celui de la France pour la liberté d'expression, et l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture. « *L'assassinat tragique hier de la*



jeune musicienne pakistanaise Ghazala JAVED, ainsi que de son père, vient rappeler de la manière la plus révoltante que la liberté de chanter et de danser reste, dans de trop nombreux pays du monde, un combat à mener pour la liberté des femmes et le respect de leurs droits les plus fondamentaux à disposer de leur corps, à créer et à s'exprimer » a souligné Najat VALLAUD-BELKACEM.

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dgc-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>